

## ATTESTATION DE NON-CHANGEMENT DES PIECES JUSTIFICATIVES DEJA FOURNIES A LA CAF

**🞎** le gestionnaire est conventionné avec la Caf au titre d’une prestation de service (accueil de loisirs, relais assistantes maternelles, animation locale, centre social, structure petite enfance, lieu d’accueil enfants/parents, foyer de jeunes travailleurs, aide à domicile)

et/ou

**** le gestionnaire avait déposé une demande de financement l’année précédente (N-1).

Je soussigné(e), (nom et prénom)\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

agissant en qualité de représentant(e) légal(e) de :

atteste que les pièces justificatives relatives à la qualité du gestionnaire et déjà fournies à la Caf pour la signature d’une convention de prestation de service ou lors d’une précédente demande de financement en N-1 sont inchangées à savoir :

*(cochez les cases vous concernant)*

**** le numéro SIRET/SIREN

**** les statuts pour les associations ou Sivom/Sivu/Epci/Communautés de communes,

 les champs de compétence pour les Sivom/Sivu/Epci/Communautés de communes,

**** le relevé d’identité bancaire, postal ou caisse d’Epargne

**** l’autorisation de fonctionnement

Fait à , le

Signature